

Protéger les salariés : création d'un fonds de secours

La CFE-CGC milite et se félicite de la création d'un fonds d'action social de secours de 162 000 euros.

Nous sommes fiers d'avoir fait évoluer notre contrat de prévoyance AXA et de pouvoir ainsi **aider nos collègues et leurs familles dans la tourmente**. En complément de notre protection en cas de décès/invalidité/incapacité, ce nouveau fonds de secours aidera et de façon exceptionnelle les salariés en urgence :

Nature des secours	Montant du secours (1)
Allocation obsèques complémentaire en cas de décès du salarié, de prédécès du conjoint ou d'un enfant à charge	Dans la limite de 2 000 €
Aide financière à destination des enfants du salarié décédé	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants en bas âge non scolarisés : 300 € par enfant • Maternelles, primaires et collégiens : 400 € par enfant • Lycéens : 700 € par enfant • Aide supplémentaire si enfant en situation de handicap : 900 € par enfant
Aménagement du domicile en cas de perte totale et irréversible d'autonomie du salarié	Dans la limite de 2 000 €

L'examen des demandes d'aides se fera lors de réunions, programmées ou déclenchées au besoin, en présence des Organisations Syndicales Représentatives et de la Direction. Dès la décision d'attribution, le procès-verbal sera transmis à l'assureur pour le versement.

Nous œuvrons pour protéger les salariés,

« C'EST ENSEMBLE QUE NOUS AVANÇONS »

Vos élus CFE-CGC

N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant.